



Monsieur  
Ibrahim Salama  
Chef  
Service des Traités et du Conseil  
Haut Commissariat aux droits de l'homme  
Palais des Nations  
8-14 Avenue de la Paix  
1211 Genève 10

Genève, le 05 novembre 2008

**Suivi des Recommandations du Comité des droits de l'homme relatives à l'examen du troisième rapport périodique de l'Algérie (CCPR/C/DZA/3).**

Monsieur,

Lors de l'examen du troisième rapport périodique de l'Algérie (CCPR/C/DZA/3) à ses 2494, 2495 et 2496e séances, les 23 et 24 octobre 2007, le Comité des droits de l'homme avait demandé dans ses Observations finales (CCPR/C/DZA/CO/3/CRP.1) adoptées le 1<sup>er</sup> novembre 2007 au gouvernement algérien de lui fournir des informations dans le délai d'une année relativement à certaines de ses Recommandations.

Dans ce cadre, notre Organisation qui a soumis des observations sur le troisième rapport périodique de l'Algérie, souhaiterait communiquer, ci-joint, au Comité des droits de l'homme quelques informations relatives aux dites Recommandations.

Nous vous en souhaitons bonne réception, et vous prions, Monsieur, de croire à l'expression de notre parfaite considération.

Rachid Mesli  
Directeur juridique.